

HONORAIRES

I/Transaction (a)

Ventes d'habitations et de terrains à bâtir :

Prix de vente Honoraires TTC

1. Jusqu'à 85 000 € 10 %
2. De 85 000 € à 165 000 € 8 %
3. Supérieur à 165 000 € 7 %

- Ventes de locaux commerciaux, professionnels et d'entreprises :
- 11% T.T.C. de prix de vente.

Cessions de fonds de commerces, droits au bail et parts sociales :

- 11% T.T.C. du prix de vente.

(a) Les honoraires de transaction sont charge vendeur sauf cas exceptionnel.

II/ Honoraires de location (b)

- Location d'habitation : Pour le(s) locataire(s), 8 € par m² habitables pour la construction d'un dossier + 3 € par m² habitables pour la rédaction de l'état des lieux.
- Pour le(s) propriétaire(s), 8 € par m² habitables pour la constitution d'un dossier + 3 € par m² habitables pour la rédaction de l'état des lieux.
- Locaux professionnels : 18 % T.T.C. applicable sur le montant du loyer annuel.

(b) Les honoraires et frais de location des locaux d'habitation et professionnel sont soumis à la Loi du 6 juillet 1989 sont partagés par moitié entre locataire et propriétaire.

III/ Honoraires location saisonnière

- Entre 20 % et 25% TTC (TVA 20%) à la charge du propriétaire (selon les services apportés)